

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le 27 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 13 janvier 2026

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE		*
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORG		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MR CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR CAPPELLINI		*	MR ANGLES	*	
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR ABELLA	*		MR MAGNAN		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART		*	MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR LIGNON	*	
MR BALLESTER	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2025

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2025, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 27 janvier 2026
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB LIBRON
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 04 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 4 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Boujan sur Libron, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 20 Novembre 2025

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORG	*		MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHOU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR CAPPELLINI		*	MR ANGLES		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR ABELLA	*		MR MAGNAN		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR AYCART		*	MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR LIGNON		*
MR BALLESTER	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
---------	--------------

Début de séance : 9h30

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2025

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 21 mai 2025, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, décide

De valider la proposition de modification du tableau des effectifs suivante :

Poste	Création/suppression	Date d'effet
Ingénieur principal	Suppression	01 Janvier 2026
Ingénieur hors classe	Création	01 Janvier 2026

DELIBERATION N°3 : RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du **01 janvier 2026**.

DELIBERATION N°4 : CONVENTION D'ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE 2026-2028 PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

D'autoriser la présidente à signer la convention d'adhésion à la médecine préventive 2026-2028 proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

DELIBERATION N°5 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- De souscrire la garantie de base à adhésion facultative à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2026 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 7 € par mois.

DELIBERATION N°6 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE FRAIS DE SANTE DES AGENTS

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la mission Protection Sociale Complémentaire du CDG34 dont la cotisation annuelle a été fixée par le conseil d'administration à 0.05% de la masse salariale ; Si la collectivité est déjà adhérente pour le contrat de prévoyance, cette cotisation n'est due qu'une fois pour la couverture des 2 risques (prévoyance et santé)
- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent du prestataire MNT au bénéfice de l'ensemble des agents du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- De participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 30 € par agent et par mois

DELIBERATION N°7 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS DE L'EPTB ORB LIBRON

Le comité syndical, à l'unanimité, décide : De prendre acte de la présentation des lignes directrices de gestion relatives aux ressources humaines.

DELIBERATION N°8 : RESTAURATION HYDRO MORPHOLOGIQUE DU LIBRON SUR LA COMMUNE DE LIEURAN-LES BEZIERS : CONVENTION DE DELEGATION ENTRE L'EPTB ORB LIBRON ET LA CABEME

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

D'autoriser la présidente à signer la convention convention entre la CABEME et l'EPTB Orb Libron pour l'opération en objet

DELIBERATION N°9 : STRATEGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DES BASSINS ORB LIBRON ET HERAULT : ETUDE PROSPECTIVE VIS-A-VIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'EPTB DU FLEUVE HERAULT

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la présidente à signer la convention en objet.

DELIBERATION N°10 : MOTION SUR UNE DEMANDE AU COMITE DE BASSIN POUR UN TAUX REDUIT DE REDEVANCE PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DANS UN OBJECTIF DE DESALINISATION DES TERRES

Madame la présidente rappelle que, dans un contexte de changement climatique avéré, les terres cultivées du delta de l'Orb se salent. Cette situation dégrade fortement la capacité des sols à porter des cultures viables. Les rendements des parcelles occupées majoritairement par les vignes, mais également par du maraîchage sont ainsi fortement réduits.

Une submersion en eau douce, à partir du réseau de la compagnie du Bas Rhône, est réalisable. Ainsi, un volume moyen de 3000 m³ par hectare est nécessaire à la désalinisation des terres.

Cette submersion hivernale induit un bénéfice en matière de lutte contre la salinisation des terres.

Dans un contexte de d'emballement climatique, l'accès à la submersion via le réseau BRL devient de plus en plus nécessaire.

Afin que le plus grand nombre puisse utiliser cette solution à un prix abordable, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron plaide pour un taux réduit de redevance prélevement pour l'irrigation dans un objectif de désalinisation des terres.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De porter la motion ci-dessus décrite au comité de bassin Rhône Méditerranée.

DELIBERATION N°11 : SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de valider la sortie de l'actif donnée ci-après :

Désignation des biens	N° inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette	Date sortie
Ordinateur Portable	2019-01	800.40	800.40	0.00	02/01/2025
Clio 3 Gris platine	2011-02	15679.95	15679.95	0.00	24/10/2025
Clio grise CQ-573-XX	2013-001	13656.10	13656.10	0.00	21/05/2025
Dacia Duster	2016-003	12260.76	12260.76	0.00	12/06/2025

DELIBERATION N°12 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2025

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la DM1 mise en œuvre par l'exécutif.

DELIBERATION N°13 : REGULARISATION DES OUVRAGES RELEVANT DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE LA CELLULE SEDIMENTAIRE ENTRE L'AUDE ET L'HERAULT : ANALYSE JURIDIQUE ET FOURNITURE DES DOSSIERS DE REGULARISATION DES CONCESSIONS D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME CONVENTION DE COOPERATION

L'analyse des modalités de l'exercice du volet défense contre la mer de la compétence GeMAPI a été menée en 2022-2023, par l'EPTB Orb Libron avec pour objectif sur la base d'un diagnostic circonstancié à l'échelle de la cellule sédimentaire de définir les trois stratégies GeMAPI littorales, propres à chaque EPCI en fonction de ses particularités, mais cohérentes vis-à-vis du fonctionnement de la cellule sédimentaire.

Pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des stratégies retenues, une première étape est nécessaire de clarification des modalités d'intervention du gémapien sur les ouvrages. Il s'agit de :

- caractériser les modalités juridiques de gestion des ouvrages existants ou cordons dunaires, identifiés comme relevant de la compétence Gémapi - défense contre la mer
- et, en lien avec chaque EPCI de produire les documents permettant d'acter le transfert (convention avec les propriétaires ou gestionnaires actuels des ouvrages) et de demander la régularisation administrative des ouvrages.

A l'issue de l'étude initiale, les EPCI ont souhaité poursuivre la mutualisation et ont sollicité l'EPTB Orb-Libron pour porter cette démarche pour le compte de la CAHM et de la CABM. L'objectif de cette mission est de poursuivre la mutualisation mise en œuvre sur les problématiques littorales pour les phases d'acquisition de connaissances notamment, et de produire les dossiers nécessaires à la régularisation administrative des ouvrages existants ou cordons dunaires, identifiés comme relevant de la compétence GEMAPI de défense contre la mer.

Cette mission a été estimée à un montant maximum de 70 000 TTC dont le financement sera intégralement pris en charge solidairement par les deux communautés d'agglomération suivant les modalités précisées dans le projet de convention ci-joint.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise :

- la signature de la convention annexée ci-joint actant les modalités de la mutualisation,
- la signature de toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Pascal BEC présente l'Etat d'avancement du dispositif ALABRI Orb Libron au 4 décembre 2025.

Fin de séance : 10 heures 30

Béziers, le 27 janvier 2026

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le 27 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 13 janvier 2026

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE		*
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORG		*	MR SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MR CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR CAPPELLINI		*	MR ANGLES	*	
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR ABELLA	*		MR MAGNAN		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART		*	MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR LIGNON	*	
MR BALLESTER	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

En application des dispositions législatives en vigueur, la présidente présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2026.

Globalement, le budget 2026 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **4 625 000 € en fonctionnement et 368 000 € en investissement**.

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 625 000 €

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE (2 293 000 €) :

Au cours de l'année 2026, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 80** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;

- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à temps plein
- D'un ingénieur chargé du risque inondation à temps plein
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un technicien agro environnementale Libron à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein
- D'un animateur mitigation à temps plein

Les frais de fonctionnement prévus pour ce paragraphe correspondent à la totalité du salaire+ charges de l'équipe, ainsi que tous les frais de fonctionnement généraux de la structure (Loyer, électricité, eau, assurances, téléphonie, carburants, amortissements,...)

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU SAGE ORB LIBRON ET AU PAPI ORB LIBRON 2024-2029 (1 605 000 €)

Le tableau ci-après liste les études et actions proposées en 2026, ainsi que leur coût.

Opération	oui/non	Coût H.T	Cout T
Etude hydrogéologique pour la caractérisation des relations entre le réservoir karstique exploité par le captage de Commeyras et les eaux superficielles	2026	78 116,00	93 739,20
Animation plan des espèces invasives	2026	20 500,00	20 500,00
Etude mitigation T1 2025	2026	221 180,00	265 416,00
Etude mitigation T2 2026	2026	326 400,00	391 680,00
AMI	2026	203 078,33	243 694,00
Construction d'une stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau Orb Libron à l'Horizon 2050 dans un contexte de changement climatique	2026	59 420,00	71 304,00
Complément au plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - Inventaire de la population de Cistudes secteur step Cazedarnes et moyenne vallée	2025	7 975,00	9 570,00
Outils de communication sur les risques inondation	2026	50 000,00	60 000,00
SLGRI Orb Hérault : Etude prospective vis-à-vis du changement climatique. Participation EPTB Orb Libron	2026	9 000,00	9 000,00
Amélioration de la connaissance des submersions marines	2026	150 000,00	180 000,00
Régularisation des ouvrages relevant de la compétence GEMAPI à l'échelle de la cellule sédentaire entre Aude et Hérault	2026	58 333,33	70 000,00
Bilan évaluation PGRE	2026	38 646,97	46 376,36
Etude PRO ouvrages Grande Maïre	2026	70 000,00	84 000,00
Amélioration du ressuyage des eaux débordées de l'Orb et de la Mer sur le secteur des Orpellières : études de détail et règlementaires	2026	50 000,00	60 000,00

3. MISE EN ŒUVRE DES PLANS PLURIANNUELS D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DELEGUES PAR LA CABEME, LA DOMITIENNE, LES AVANT-MONTS ET SUD HERAULT (727 000 €)

Les dépenses inscrites correspondent aux montants prévus dans les conventions de délégation auxquels sont rajoutés les enveloppes de 2025 non utilisées.

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 625 000 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif, de chargé de mission partenariat et programmation à temps plein, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein, d'animateur agro environnemental Libron à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, à hauteur de 50% ; (282 500 €)
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi –latérales ; (833 000 €)
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment. (976 500 €)
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1, conformément à la clef de répartition statutaire ; (50 000 €)
- L'excédent de fonctionnement 2025 (2 242 000 €)
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%). (241 000 €)

La contribution des EPCI serait ainsi :

- De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe, identique à celle de 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, n'évoluera pas pour les 3 années à venir
- De l'ordre de 241 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 1% par rapport à 2025.

C. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 368 000 €

La section d'investissement permettrait d'équiper, **si nécessaire**, la structure d'un véhicule, de mobilier et de matériel informatique et de réaliser les opérations de restauration post crues.

C. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 368 000 €

Les recettes seraient assurées par

- Les amortissements : 31 000 €
- Le FCTVA : 1 000 €
- L'excédent d'investissement 2025 : 336 000 €

Le comité syndical, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Béziers, le 27 janvier 2026

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS